

Chartres, le 12 septembre 2022

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

ARRÊTÉ PORTANT PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES ET DÉCLARANT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU TITRE DES ARTICLES L.211-7, L.214-1 à L.214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AU MOULIN DE MÉZIÈRES SUR LE COURS D'EAU « L'EURE » COMMUNES DE MÉZIÈRES-EN-DROUAIS ET LURAY

Contexte

Le projet de restauration de la continuité écologique au Moulin de Mézières, sur le cours d'eau « L'Eure », situé sur les communes de Mézières-en-Drouais et Luray est porté par le Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières et s'inscrit dans le cadre des actions à mener afin d'assurer le retour au bon état écologique des masses d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Les travaux de restauration consistent en :

- l'effacement de l'ouvrage partiteur avec le démantèlement des ouvrages et l'aménagement des berges,
- l'effacement de l'ouvrage de décharge par le retrait des ouvrages, la pose d'une rambarde et le rejointement des maçonneries,
- l'aménagement du canal usinier du moulin de Mézières par la création d'un chenal d'étiage, la végétalisation des berges, le retalutage de la rive gauche et le comblement de l'entrée du canal usinier au droit de l'entrée du moulin,
- en option : le comblement du canal de fuite en aval du moulin.

Déroulement de la consultation

La consultation du public a été menée en application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement.

Elle s'est déroulée en ligne sur le site de la Préfecture d'Eure-et-Loir du 20 juillet au 3 août 2022 inclus.

Recueil des observations

Aucune observation n'a été transmise par courriel et par voie postale.

Conclusion

Le projet d'arrêté soumis à consultation est validé et est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.